

# Bélaye *en* Bref



*Vallée du Lot et du Vignoble*

mairie.belaye@orange.fr

**Numéro 146 (Avril 2023)**

## SOMMAIRE

- p. 1-6 : Comptes rendus des conseils municipaux des 7 mars et 3 avril 2023  
p. 6 -7 : Informations municipales  
p. 8 : Informations associatives. Carnet noir.

## Conseil municipal du 7 Mars 2023

Le 7 mars 2023, le conseil municipal de Bélaye s'est réuni, dûment convoqué le 2/03/23, sous la présidence du maire, Jacques Baijot.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, François Klère, Emmanuelle Leroyer, Danielle Lespinasse, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud, Roland Pidoux.

Était absente : Juliette Laevens.

La séance débute à 19h30. I. Montétagaud est secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### • **Vote du compte de gestion 2022 :**

Le maire donne lecture du compte de gestion 2022. Le compte de gestion et le compte administratif sont égaux sauf que dans le compte de gestion, figurent les restes à réaliser. (Factures rattachées à 2022 et payées en 2023)

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

#### • **Vote du compte administratif 2022 :**

Le compte administratif présentant, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire, celui-ci ne participe pas au vote et c'est la première adjointe qui donne lecture du compte administratif et qui le fait voter.

Vote : Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Vote de l'affectation de résultat :**

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Délibération : Modification des statuts Aquareso :**

En tant qu'adhérent à Aquareso, nous devons voter les nouveaux statuts. La modification ne nous concerne pas actuellement car elle a trait aux points d'eau installés sur la commune et nous n'en avons pas actuellement. Mais il pourrait y en avoir dans l'avenir.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Délibération : Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI**

Pour tout ce qui est informatique, Céline travaille avec « Berger-Levrault », logiciel très lourd, souvent bloqué, au service de maintenance peu réactif. Céline a l'habitude de travailler avec « AGEDI », plus performant. On propose de mettre fin au contrat « Berger-Levrault » et de prendre « AGEDI ». C'est un peu plus cher : 760€ par an au lieu de 456 € par an, mais cela permettra un confort de travail et une efficacité augmentés.

Installation nouveau logiciel : 1700€.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Délibération : Convention d'intervention SDAIL pour l'aménagement du bourg :**

Le SDAIL, syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot a vocation à apporter de l'aide pour différentes actions. Nous adhérons à ce syndicat qui nous a aidés pour l'adressage et ils ont été efficaces. Pour l'aménagement du bourg, il y a beaucoup de choses à faire : consultation de la maîtrise d'œuvre, analyse des offres avant projet, permis d'aménager, demandes de subventions, élaboration du programme, aide au montage financier, aide pour le permis d'aménager, demande d'autorisation des Bâtiments de France, recrutement d'un géomètre, accompagnement à la maîtrise d'œuvre. Ils doivent proposer un dossier avec un devis fin 2023 pour des travaux en 2024. Chaque prestation est chiffrée et le montant de la facture est de 5670€, devis maximum qui peut être ajusté.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Délibération : location salle des fêtes :**

Il ne s'agit pas de modification des tarifs, simplement on s'est aperçu que la délibération antérieure n'a pas été déposée en préfecture. Donc on refait une délibération pour la déposer en préfecture.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

- **Questions diverses :**

- Commission de vérification des listes électorales : Le maire propose que Julie Loygues, qui fait partie de cette commission, soit remplacée car elle est souvent indisponible au moment où cette commission se réunit, souvent le lundi matin. Corinne Deshayes est volontaire.

- Corinne Deshayes souhaite savoir combien de tables ont été achetées par le Comité des fêtes, Julie Loygues se charge de vérifier.

La séance est levée à 21h 15.

## **Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2023**

Le 3 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot, maire.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, Denis Jaeck, François Klère, Emmanuelle Leroyer, Dany Lespinasse, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud

Était absente excusée : Juliette Laevens (procuration à Christelle Lézouret)

Était absent : Roland Pidoux

Corinne Deshayes est nommée secrétaire de séance, la séance débute à 19h40.

## **Ordre du jour**

### **PLUI**

Mis en étude depuis juillet 2017, le PLUI a été arrêté par le Conseil communautaire le 14 juillet 2023 pour une mise en vigueur prévue à partir de fin 2023 pour une période de 10 ans.

Conçu pour respecter à la fois le SCOT de la zone autour de Cahors, pour s'adapter au développement urbain dans le respect des espaces naturels et agricoles, il a fait l'objet de nombreuses modifications avant d'aboutir à sa forme définitive.

Les documents (règlement, carte) sont consultables en mairie.

La commune doit se prononcer sur ce document.

### **Délibération adoptée à l'unanimité portant un avis favorable sur le PLUi**

Denis Jaeck quitte la séance à 20h10 pour raisons personnelles.

### **Droit de place**

La buvette « le Couvent » organise en avril un marché artisanal sur le domaine public. Afin de pouvoir percevoir le montant des redevances, il est décidé de créer un droit de place.

Celui-ci sera perçu par la municipalité selon le nombre d'exposants présents (liste fournie par le Couvent).

Ce droit de place sera en vigueur pour tout vide grenier, marché artisanal, brocante, ... organisé par des particuliers. Il est fixé à 2€ le mètre linéaire.

Gratuité pour les associations de la commune.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Taux des taxes locales**

Les taxes locales sont :

Taxe foncière sur le bâti :	38,66 %
Taxe foncière sur le non bâti :	124,99 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	8,27 %

Le maire propose de les maintenir en l'état, le budget de la commune étant équilibré.

Christelle Lézouret trouve que le taux de 8,27 % pour les résidences secondaires est trop faible mais un changement n'est pas envisagé cette année. Réflexion à engager pour l'an prochain.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Budget prévisionnel 2023**

Le maire présente les grandes lignes du budget prévisionnel.

#### **a) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers, des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 303 939.87 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 303 939.87 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	51 500.00	Atténuation de charges	100.00
Dépenses de personnel	39 500.00	Ventes produits services	1 770.00
Atténuation de produits	51 160.22	Impôts et taxes	12 000.00
		Fiscalité locale	100 000.00
Autres dépenses de gestion courante	50 097.80	Dotations et participations	64 890.00
Dépenses financières	900.00	Autres produits gestions courantes	17 942.92
		Produits financiers	
		Produits exceptionnels	
Opération d'ordre (dotations aux amortissements + variation de stock)	1 461.00	Excédent reporté	107 236.95
Virement à la section investissement (écriture d'ordre)	109 320.85		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>303 939.87</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>303 939.87</b>

### *b. recettes et dépenses d'investissement :*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses d'équipement	132 827.25 €	Subventions d'investissement	5 145.40 €
Emprunt et dettes assimilées	12 355.70 €	Dotations et fonds divers (FCTVA +TA)	17 360.00 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	14 067.78 €
		Emprunts et dettes assimilés (cautionnement reçus)	1 155.70 €
		Opération d'ordre	1 461.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	109 320.85 €
Solde négatif reporté	3 327.78 €	Solde d'exécution reporté	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 510.73 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 510.73 €</b>

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2023 sont les suivants :

Désignation programme	Montant
N°47 Église bourg	5 000.00 €
N° 61 Acquisition matériel	5 000.00 €
N° 63 Secrétariat + salles des fêtes	9 800.00 €
N°68 Voirie	6 000.00 €
N°71 Ancien couvent	2 000.00 €
N°79 Aménagement des hameaux	2 500.00 €
N°81 Aménagement bourg	71 427.25 €
N°82 Défense incendie	5 000.00 €
N°83 Cimetières	12 000.00 €
N°85 Adressage Postal	9 419.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 146.25 €</b>

Parmi les travaux à réaliser, il a y la rénovation des grilles du cimetière.

Julie Loygues suggère de contacter Benoît Brocard qui travaille avec une entreprise d'Agen spécialisée dans le traitement des surfaces métalliques.

Une réflexion est en cours sur le problème des serrures et des clés de la mairie et de la salle des fêtes car un certain nombre de clés circule et il faut limiter l'accès à ces locaux.

Christelle Lézouret demande qu'on s'occupe du cimetière neuf à Latour : planter des arbres et arbustes, peindre le mur...

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Proposition de répartition des subventions aux associations

organisme	Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022	Budget prévisionnel 2023
Comité des fêtes	300		300
Rencontres de violoncelle	300	300	300
Vivre à Bélaise	300		300
Pierres vivantes	300		300
Association foncière pastorale	400		300
Cause Toujours Cie	300	300	300
Association de chasse	300		300
Chorale Envol			300
Association Primula			300
FSE collège d'Istrie			200
Association des parents d'élèves	50	50	75
Coopérative scolaire Anglars Juillac	20	20	25
Amicale des pompiers	50	50	100
<b>TOTAL</b>	<b>2320</b>	<b>720</b>	<b>3100</b>

Chaque association est tenue de présenter une demande assortie des comptes de l'exercice passé et d'un budget prévisionnel.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 21h40

## INFORMATIONS MUNICIPALES

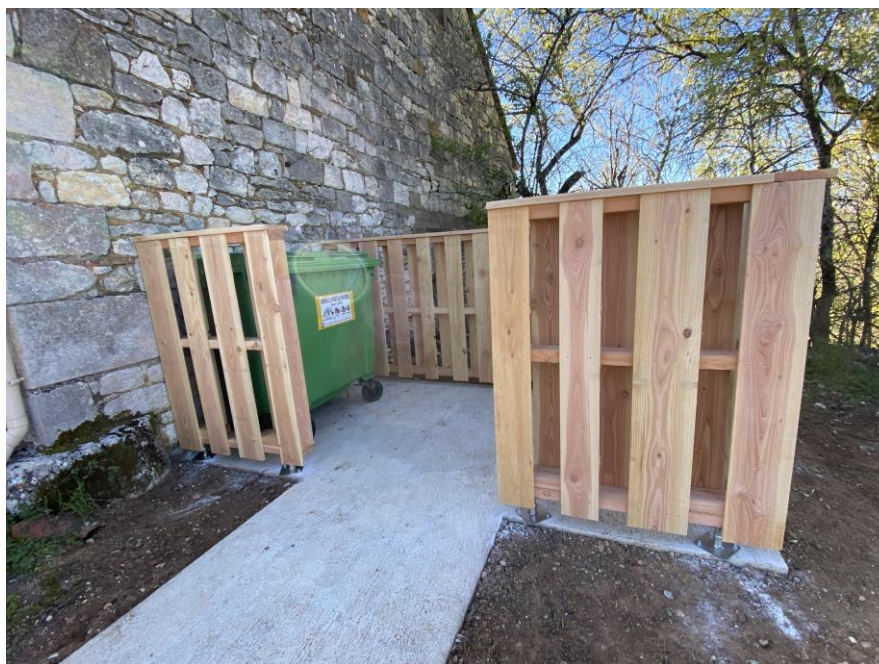
### Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie commémorative de la victoire alliée de 1945 se tiendra sur la place du village, à 11 h 45 et sera suivie, comme à l'accoutumée du partage du verre de l'amitié.

Merci pour votre présence nombreuse.



## Initiative citoyenne à Lalande :



Sur proposition de Gilles Rapaud, des habitants de Lalande ont travaillé ensemble pour faire une structure en bois destinée à cacher les poubelles exposées à la vue en face de la croix du village. La mairie a pris à sa charge le coût des matériaux et remercie les participants pour l'huile de coude.

## Débroussaillage risques incendie :

Les récents incendies de forêt dans les Pyrénées Orientales, et la sécheresse persistante en dépit de quelques trop rares pluies nous incitent à rappeler à chacun les règles applicables en matière de débroussaillage. Le débroussaillage (ou débroussaillage) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts).

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et propager un incendie aux habitations.

Il peut s'agir par exemple d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Dans le Lot, cette obligation s'applique aux abords de tous les bois et forêts. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres de ces bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **50 mètres**. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de **10 mètres** de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt si vous employez une personne pour vos travaux de débroussaillage.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>



## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

**Vivre à Bélaye** : l'association propose le Dimanche 14 mai à 17h30 un spectacle qui évoque Brel et Barbara, avec le trio « Lou Casa », un chanteur et deux musiciens pour parler des liens d'amitié qui unissaient ces deux grands de la chanson française, des textes de Brel sont mis en écho avec ceux de Barbara, en majorité regroupés en trois thématiques : Des histoires d'amants... / Des histoires d'amis... d'amour pour des amis... disparus / Des chansons plus engagées, face au monde.

Entrée 12€ ; adhérents 10€ ; moins de 18 ans : 5€

Réservations : 06 12 15 02 76 ou [isatagaud@gmail.com](mailto:isatagaud@gmail.com)

## CARNET NOIR

C'est le 18 février dernier, quelques jours après son 99<sup>e</sup> anniversaire, que **Renée Baijot**, la doyenne de notre village s'est éteinte paisiblement dans sa maison de Charroux, entourée de ses amis. Nous adressons nos condoléances attristées à sa famille, à tous ses amis et à tous ses proches, parmi lesquels tous ses anciens élèves de l'école du bourg de Bélaye. Renée Baijot fut la dernière institutrice de notre école communale. Elle exerça également pendant de nombreuses années la fonction de secrétaire de mairie aux côtés de Camille Fauchié.

La municipalité réfléchit avec sa famille à l'organisation d'une cérémonie d'hommage qui se voudra simple et conviviale, à son image.



Nadine Burc, entourée de Renée Baijot et de Céline Rodriguez en septembre 2021